

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Privilege" de classe C - BNP PARIBAS EURO VALEURS DURABLES (FR0013276144)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions des pays de l'Union Européenne, le FCP vise à obtenir une performance supérieure à l'indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, diminuée des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP, sur une période de cinq ans (Indicateur de référence). Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

**Caractéristiques essentielles du FCP :**

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse financière et recherche extra-financière dans un univers de recherche et d'investissement plus large que celui de l'indicateur de référence. L'analyse financière et extra-financière s'appuie notamment sur des visites de sociétés afin d'obtenir des informations pertinentes sur l'activité, la stratégie et les perspectives de croissance des entreprises.

La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection de titres. Les analystes de recherche ISR portent ainsi leur attention sur des critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) selon l'approche «Best In Class» (meilleures entreprises), afin d'identifier les sociétés leaders de leur secteur. Parmi la liste des sociétés retenues sur la base de ces critères extra-financiers, le gérant de portefeuille sélectionne alors les titres en portefeuille et est responsable de sa construction finale.

L'exposition globale du portefeuille au risque actions peut varier entre 60% et 100% de l'actif net du FCP. Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le portefeuille du FCP est composé d'actions et autres titres pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne et petite capitalisation, cotés sur les marchés d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE et qui présentent des perspectives de valorisation attrayantes, respectant dans leur fonctionnement des critères de responsabilités sociale et/ou de développement durable.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés français ou étrangers (futures et options sur actions, indices et sur devises) pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque actions ou risque de change.

Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 10% de l'actif.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours à tout moment et centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 11 heures (heure de Paris). Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu, réglées le deuxième jour ouvré suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

**Autres informations :** Affectation du résultat net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                           |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Frais d'entrée                                                                                                   | Non acquis à l'OPC :4,00% |
| Frais de sortie                                                                                                  | Néant                     |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. |                           |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                                          |                           |
| Frais courants                                                                                                   | 0,75% <sup>(*)</sup>      |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                                           |                           |
| Commission de performance                                                                                        | Néant                     |

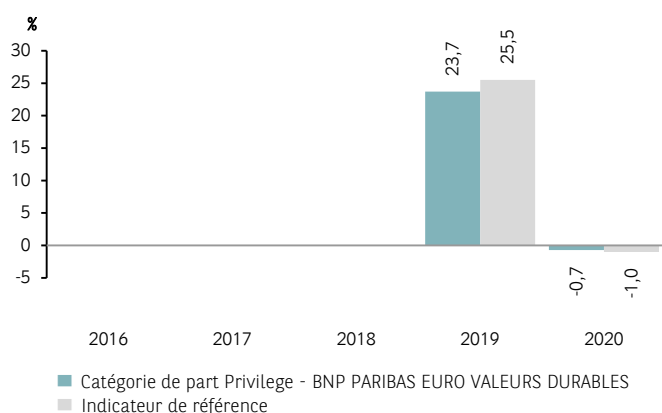
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 14 avril 1998 ;
- La part a été créée le 15 janvier 2018 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-OD du code général des impôts.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.

